

Consultation publique

Avis sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels

Mémoire présenté par la

Corporation de promotion industrielle
et commerciale de Sept-Îles

à la

Régie de l'énergie

Avril 2005

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	II
INTRODUCTION.....	1
INDUSTRIALISATION DU QUÉBEC ET DE LA CÔTE-NORD	2
LA GRANDE ENTREPRISE : AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC.....	4
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

Les intervenants politiques et économiques de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières s'associent pour présenter un mémoire dans le cadre de cette consultation publique portant sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels. Ces intervenants sont représentés par le Centre local de développement (CLD) de Sept-Rivières, les chambres de commerce de Sept-Îles et Port-Cartier, la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, la Corporation de développement économique de Port-Cartier, la MRC de Sept-Rivières ainsi que les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles.

La MRC de Sept-Rivières englobe les municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles. La population totale de la MRC est de quelque 36 400 habitants et sa superficie est de 31 080 km². L'économie de la MRC repose en grande partie sur l'exploitation minière et forestière ainsi que sur la première fusion de l'aluminium.

Au cours des dernières semaines, les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières n'ont pas hésité à faire connaître leur point de vue au sujet de la stratégie énergétique du Québec dans le cadre de la Commission parlementaire portant sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec. Un consensus régional a clairement été établi quant à la nécessité de continuer de soutenir les entreprises qui ont grandement favorisé, au cours des dernières décennies, le développement de plusieurs régions, dont celle de la Côte-Nord.

En ce sens, les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières ont convenu de saisir cette autre opportunité de présenter leur vision et leur contribution relativement à la distribution d'électricité aux entreprises et à son impact sur la société québécoise.

Dans un premier temps, quelques événements ayant marqué l'industrialisation du Québec et de la Côte-Nord sont rappelés. La section suivante aborde l'impact majeur des grandes entreprises sur l'économie du Québec. Le mémoire confirme enfin la nécessité de continuer de rendre disponible l'énergie à un coût abordable pour toutes les entreprises de la province.

INDUSTRIALISATION DU QUÉBEC ET DE LA CÔTE-NORD

Après avoir été principalement axée sur l'agriculture, la chasse, la pêche et la forêt, l'économie du Québec s'est grandement industrialisée au cours de la première moitié du XX^e siècle, marquant le développement du Saint-Maurice, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Cette industrialisation a été fortement liée à l'hydroélectricité qui a fourni dès 1900, bien avant la création d'Hydro-Québec, de l'énergie pour l'industrie forestière, la pétrochimie et la production d'aluminium.

La Révolution tranquille des années 1960 a été caractérisée par une intervention accrue de l'État sur les plans social et économique. Elle a donné lieu à la nationalisation de l'électricité en 1962, ce qui a permis d'uniformiser les tarifs et les normes de distribution sur tout le territoire québécois.

De tout temps, les dirigeants d'Hydro-Québec et du gouvernement québécois ont considéré l'électricité comme un atout majeur pour favoriser la croissance économique et industrielle de la province. La présence de ressources naturelles alliée à la production hydroélectrique a contribué à l'aménagement de villes, de routes et une occupation accrue du territoire dans plusieurs régions. Au cours des dernières années, le maintien d'une base industrielle demeurait une pierre d'accise d'Hydro-Québec en favorisant « la venue ou l'expansion au Québec de grandes entreprises pour lesquelles les bas tarifs ainsi que la fiabilité et la qualité de l'approvisionnement représentent des attraits majeurs. »¹

Côte-Nord

Le développement de la Côte-Nord s'est appuyé sur l'accueil d'entreprises d'exploitation et de transformation des ressources naturelles. L'implantation de ces industries sur la rive-nord du fleuve Saint-Laurent était, entre autres, motivée par la possibilité de produire de l'énergie hydroélectrique ou par sa disponibilité.

Les municipalités de la MRC de Sept-Rivières ont vu le jour grâce à leurs ressources naturelles et à l'implantation de plusieurs industries. Érigée en 1908, l'usine de pâtes et papier de la Gulf

¹ Hydro-Québec, Rapport annuel 1999.

Pulp & Paper co., dans le secteur de Sept-Îles (anciennement Clarke City), a initié le développement industriel dans la région.

D'autres projets marquants du déploiement industriel de la MRC se sont appuyés sur la disponibilité de ressources naturelles et de l'énergie hydroélectrique. Il suffit de penser à la venue de la minière IOC, en 1950, de Mines Wabush, en 1965, et de l'Aluminerie Alouette en 1992. La construction d'une aluminerie à Sept-Îles a été rendue possible principalement en raison de la présence d'un port en eau profonde, de la disponibilité de main d'œuvre, de la proximité du réseau hydroélectrique et de l'accessibilité à de l'énergie à faible coût.

Pendant cette période, le secteur de l'aluminium a également connu un essor important ailleurs au Québec avec la construction de nouvelles alumineries à Chicoutimi, Bécancour et Deschambault.

Plus à l'ouest, la naissance de Port-Cartier a aussi été marquée par des projets industriels importants. Dès 1918, le Colonel McCormick, propriétaire de journaux aux États-Unis et de la Ontario Paper Company, implantait une scierie alimentée par une petite centrale hydroélectrique. Pendant une quarantaine d'années, cette compagnie est demeurée l'élément moteur de l'activité économique de la communauté de Shelter Bay (aujourd'hui Port-Cartier).

Dès la fin des années 1950, le développement de Port-Cartier s'est poursuivi autour de l'industrie minière avec la venue de la Compagnie minière Québec-Cartier. L'arrivée de la compagnie papetière Rayonnier-Québec, en 1971, puis de l'usine de bouletage de Sidbec-Normines, en 1974, ont ensuite contribué à la croissance de Port-Cartier.

Actuellement, l'activité industrielle de Port-Cartier se concentre principalement autour de l'usine de bouletage de la Compagnie minière Québec-Cartier, la scierie d'Uniforêt et l'usine de pâte et de cogénération, opérée depuis avril 2004, par la compagnie Katahdin.

Ces projets majeurs démontrent, de toute évidence, l'importance de la disponibilité d'énergie à un tarif abordable dans l'accueil d'entreprises créatrices d'emplois et de richesse dans l'ensemble du Québec.

LA GRANDE ENTREPRISE : AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

L'impact de fournir l'énergie nécessaire à la grande entreprise est extrêmement positif. Ces entreprises contribuent en effet, depuis plusieurs décennies, à créer de la richesse et des emplois au Québec. Elles sont souvent les plus grands employeurs dans leurs régions respectives, soutiennent l'économie et favorisent le dynamisme des régions du Québec.

Depuis le début des années 1960, le Québec a fondé sa croissance sur des projets d'investissement liés aux grandes entreprises et ce, avec beaucoup de succès. La prospérité économique de la province est, en grande partie, attribuable à cette stratégie.

La situation de la Côte-Nord est particulièrement éloquent. Avec à peine 1,3 % de la population québécoise, elle génère, en 2002, 31 % de l'aluminium produit au Québec, 28 % de la production minière, 28 % des valeurs de pêche, 27 % de l'hydroélectricité et 15 % de la production forestière.² Les données relatives à l'aluminium seront certainement révisées à la hausse lors d'un prochain relevé, suite au projet d'agrandissement (Phase II) de l'Aluminerie Alouette de Sept-Îles, dont la production passera de 230 000 à 550 000 tonnes métriques d'aluminium par année. L'industrie de l'aluminium se porte particulièrement bien, tout comme l'industrie du fer, elle aussi très présente dans la région.

Les principaux employeurs de la Côte-Nord, notamment Abitibi-Consolidated, Alcoa et la Compagnie minière Québec Cartier, témoignent de l'importance de la grande entreprise pour l'économie régionale. Selon Statistique Canada, les emplois dans ces secteurs procurent une rémunération surpassant de 21 % (45 % dans l'industrie de l'aluminium de première fusion³) la moyenne du secteur manufacturier. De plus, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), chaque emploi direct dans la grande entreprise génère un emploi indirect dans les réseaux de fournisseurs au Québec, entre autres, au niveau de l'approvisionnement en matière première, de la réparation et de l'entretien.

² Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation. *La Côte-Nord en un clin d'œil*. 2003.

³ Association de l'aluminium du Canada. *L'aluminium et l'économie*. 2004.

Principaux employeurs de la Côte-Nord (2002)

Entreprise	Nombre d'employés	Produits fabriqués
Compagnie minière Québec-Cartier	2 280	Bouletage (minerai de fer)
Alcoa	1 900	Aluminium
Abitibi-Consolidated	1 710	Papier, papier journal
Hydro-Québec	1 110	Électricité
Aluminerie Alouette	580	Aluminium
Compagnie minière IOC	530	Bouletage (minerai de fer)
Boisaco	440	Bois de sciage, copeaux
Uniforêt - Scierie Port-Cartier	425	Bois de sciage et pâte
Mines Wabush	360	Bouletage (minerai de fer)
QIT Fer et Titane	300	Extraction minière

Source : Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation. Profil économique de la région Côte-Nord. 2002.

Dès 2006, plus de 3 000 emplois (directs, indirects et induits) au Québec seront reliés à l'exploitation de l'Aluminerie Alouette de Sept-Îles⁴. L'impact économique dans la MRC de Sept-Rivières sera majeur avec des retombées annuelles de 288 millions \$ et 2 360 emplois directs et indirects.

L'avenir à long terme du projet est aussi très intéressant pour la Côte-Nord et l'ensemble du Québec puisque la compagnie s'est engagée à créer, d'ici dix ans, 1 010 emplois dans la transformation de l'aluminium au Québec, dont au moins 160 emplois sur la Côte-Nord.

Maintien d'une masse critique

La présence de grandes entreprises en région permet de consolider le tissu social, culturel et économique. Ces entreprises jouent un rôle social de premier plan dans chacune des communautés où elles évoluent. Elles sont souvent engagées dans plusieurs organisations du milieu et soutiennent diverses causes, en participant, entre autres, à des collectes de fonds. Dans le domaine culturel, elles commanditent plusieurs événements et soutiennent financièrement diverses organisations telles que des troupes de théâtre et des groupes musicaux. De plus, les employés de ces entreprises siègent sur divers comités (scolaires, municipaux, sportifs, culturels ou autres) et transfèrent ainsi leurs compétences à tous les niveaux de la société.

⁴ Econometrik National Plus inc. et Institut de la Statistique du Québec. *Retombées des emplois de l'Aluminerie Alouette de Sept-Îles*. 2003.

Les grandes entreprises assurent aussi la présence d'une masse critique de population en région, ce qui favorise le développement et le maintien d'infrastructures en éducation, en soins de santé, en recherche et développement et en services divers. La présence de bassins significatifs de population dans les régions favorise également une répartition spatiale plus équilibrée et une occupation du territoire en dehors des agglomérations urbaines qui font face à certains problèmes tels que des pénuries de logements ou des routes régulièrement congestionnées, ce qui n'est pas le cas en région.

De plus, la présence de ces industries a donné lieu à l'émergence de diverses PME de services telles que des ateliers de réparation et d'usinage, des ateliers spécialisés en plomberie et en électricité industrielle, des entrepreneurs en construction et des firmes d'ingénierie et d'environnement. L'expertise de plusieurs de ces entreprises s'est renforcée grâce à leur contribution aux projets majeurs des grands donneurs d'ordres et est maintenant reconnue à l'échelle mondiale.

Entreprises exportatrices de la Côte-Nord (liste non exhaustive)

Entreprise	Produits / Services
Aer-Pro inc.	Climatisation et contrôle de contaminants en milieu industriel
Fercomat	Système de protection contre les chutes
FormOThane inc.	Revêtements de chute et silo en polyéthylène, pièces en polymère
GPR Consultants	Cartographie, consultant en géomatique et prise de données laser aéroportée
Gyro-Trac Technologie inc.	Véhicules sur chenilles
HOB & Associates	Amélioration de la qualité et optimisation de la production de boulettes (fer)
Industries Normet inc.	Pièces pour l'industrie minière
Le Groupe GLM inc.	Équipements hydrauliques, unités de lubrification et de filtration
Métal 7 inc.	Équipements pour l'industrie du fer
Spécialité hydraulique Côte-Nord inc.	Services d'ingénierie, unités hydrauliques et pneumatiques

Source : Corporation de développement des exportations de la Côte-Nord (CORPEX). 2005.

Est-ce que la société québécoise peut se permettre de ralentir le développement de certaines entreprises et courir le risque de perdre des emplois contribuant à la vitalité des régions et à créer de la richesse dans l'ensemble de la province? Pour les intervenants socio-économiques de la MRC de Sept-Rivières, poser la question, c'est aussi y répondre.

UN AVENIR QUI DÉPEND DE LA DISPONIBILITÉ D'ÉNERGIE À UN TARIF ABORDABLE

Bon nombre de fleurons de l'économie québécoise ont été attirés en région par de l'énergie accessible à faible coût et un réseau électrique fiable. Ces atouts ont permis à ces entreprises d'être compétitives et, dans bien des cas, de devenir des joueurs majeurs sur l'échiquier mondial. De plus, des populations importantes se sont établies au sein des régions et le Québec, dans son ensemble, en a profité.

Les gouvernements qui se sont succédés ont fait la promotion, partout dans le monde, des avantages du Québec quant à la disponibilité d'énergie hydroélectrique offerte à bas tarif. Cette stratégie est bien ciblée puisque, selon un sondage réalisé en 2004 auprès de grandes entreprises, le coût de l'électricité et la main-d'œuvre sont les deux premiers facteurs de localisation pour des projets d'investissements.⁵ Cependant, d'autres provinces canadiennes et certains pays tablent maintenant sur l'incertitude relative à la disponibilité énergétique et aux tarifs au Québec pour attirer des entreprises sur leur territoire.

La présence de plusieurs industries dans divers secteurs d'activités sur la Côte-Nord, associée à la disponibilité d'énergie à bas tarif, a favorisé la robustesse et un essor certain de l'économie. En plus de l'agrandissement de l'Aluminerie Alouette qui est complétée, l'industrie du fer a repris de la vigueur, l'usine de pâte de Port-Cartier a été relancée, il y a quelques mois, et les scieries d'Uniforêt et de Norbois ont récemment ajouté un deuxième quart de travail à leurs opérations.

Grâce à cela, des projets importants se profilent dans la MRC de Sept-Rivières et l'économie est particulièrement florissante. Un important gisement d'apatite et d'ilménite, à proximité de la ville de Sept-Îles, pourrait bientôt être mis en production. La qualité du gisement a d'ailleurs été confirmée par SOQUEM et Norsk Hydro. Les intervenants régionaux multiplient également les démarches pour l'implantation d'une aciérie, un projet évaluée à 1,5 milliard \$, qui permettrait de transformer le minerai de fer sur la Côte-Nord. La région dispose aussi de plusieurs dépôts importants d'une tourbe de haute qualité qui pourra être exploitée, au cours des prochaines années, en raison notamment d'une pénurie appréhendée dans d'autres régions productrices.

⁵ Sondage réalisé par la firme E&B Data à l'intention de 72 unités de production regroupant 33 500 emplois et une valeur de production d'environ 15 milliards \$. Marge d'erreur de 4,5 %, 19 fois sur 20.

En terme d'infrastructures, Sept-Îles et Port-Cartier pourraient être reliées au réseau ferroviaire nord-américain par un traversier-rail, ce qui permettrait aux produits fabriqués sur la Côte-Nord d'atteindre plus facilement ces marchés. Le début de travaux de 8,5 millions \$ au port de Sept-Îles a d'ailleurs été annoncé récemment. Ce projet permettra de prolonger de 200 m le quai, actuellement inopérant, qui serait utilisé par un traversier-rail. Le chenal d'accès sera aussi dragué pour qu'il soit plus large et plus profond, permettant d'accueillir de plus gros navires et de développer la vocation intermodale du port.

L'engagement de la compagnie Aluminerie Alouette de créer 1 010 emplois dans la transformation d'aluminium au Québec, dont au moins 160 emplois sur la Côte-Nord, est également un atout majeur.

Tous ces projets reposent indéniablement sur une base industrielle qui bénéficie, de façon directe ou indirecte, de la disponibilité énergétique à un coût abordable, juste et prévisible. La Côte-Nord et le Québec ne peuvent se permettre de perdre de tels projets.

Il serait bien sûr souhaitable, pour plusieurs industries nord-côtières, que le territoire soit aussi relié à un réseau gazier. Bien qu'elles aient accès à l'énergie provenant de l'hydroélectricité, d'autres régions du Québec ont tout de même bénéficié de subventions allant jusqu'à 95 % des coûts relatifs à l'établissement d'un lien en gaz naturel. Cependant, pour ce qui est de la Côte-Nord, les gouvernements semblent considérer que la construction d'infrastructures permettant de disposer d'une telle source d'approvisionnement nécessiterait des investissements très importants, qui ne pourraient que difficilement être rentabilisés. Cela freine le développement concurrentiel de certaines industries de la Côte-Nord.

La Côte-Nord, ainsi que le Nord-du-Québec, sont les deux seules régions du Québec à consommer moins d'énergie qu'elles n'en produisent, la balance étant exportée ailleurs au Québec, au Canada ou à l'étranger. Avec environ 30 % de la puissance installée (en MW) du Québec, la consommation d'électricité de la Côte-Nord ne représente que 7 % de celle de la province, soit 12 045 GWh (2003).⁶

Il est donc essentiel que la Côte-Nord puisse bénéficier de l'accès à l'hydroélectricité qu'elle produit pour consolider et développer sa base industrielle existante.

⁶ Hydro-Québec. *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003*. 2003.

Diversification de l'économie

La Côte-Nord désire diversifier son économie depuis quelques temps déjà. Un consensus est établi chez les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières pour favoriser l'émergence d'entreprises innovantes liées aux activités d'extraction et de première transformation des ressources. L'implantation de grappes industrielles regroupant des activités en amont et en aval des produits primaires représente l'objectif à atteindre.

L'émergence de ce type d'entreprises est souvent un travail de longue haleine, surtout dans des économies marquées par l'exploitation des ressources et la transformation primaire. D'où l'importance de permettre à des régions-ressources comme la Côte-Nord de miser sur leurs acquis tels que l'accès à l'énergie à bas tarif pour soutenir l'industrie primaire afin de favoriser l'émergence d'entreprises innovantes nécessitant plusieurs années pour se développer.

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières, la disponibilité d'énergie à bas tarif et la limite de 175 MW doivent être maintenues pour supporter l'industrie primaire, mais aussi des entreprises oeuvrant dans la 2^e et la 3^e transformation des ressources favorisant la diversification économique de la Côte-Nord et du Québec.

La clé du développement économique ne doit pas appartenir à Hydro-Québec qui déciderait de rendre disponible ou non l'énergie pour les entreprises en tenant compte des revenus qu'elle doit procurer à l'État, son unique actionnaire.

En plus de l'excellente collaboration de l'Aluminerie Alouette pour la création d'emplois dans la transformation, des organismes locaux et régionaux supportent l'émergence de nouvelles entreprises et la dynamisation du tissu économique. Des créneaux d'excellence ont aussi été identifiés dans le cadre du projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) du gouvernement du Québec, qui vise à construire un système productif compétitif sur le plan nord-américain et mondial et ce, dans chacune des régions du Québec.

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières, nul doute, en ce sens, que la Côte-Nord doit bénéficier des avantages liés à l'exploitation

hydroélectrique et la disponibilité d'énergie à bas tarif contribue au pouvoir d'attraction de la région.

Il semble acquis, du moins selon une lettre du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, publiée le 8 mars dernier dans le quotidien Le Soleil, que l'électricité continuera d'être « *utilisée comme levier de développement économique pour les régions et lorsque disponible, une fois la demande québécoise satisfaite, exportée sur les marchés afin de générer des revenus intéressants servant à combler les besoins de la population du Québec.* »

M. Corbeil spécifie, dans cette même lettre, que le projet de modernisation de l'Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau a essentiellement échoué en raison d'une « *divergence sur le prix de l'électricité.* »

Rappelons que l'électricité représente souvent de 25 % à 35 % du coût d'exploitation d'une entreprise de transformation. De ce fait, les dirigeants de ces grandes sociétés doivent pouvoir compter sur des tarifs d'électricité abordables et prévisibles pour envisager d'investir dans la modernisation de leurs installations ou même demeurer en opération. Leur compétitivité à l'échelle mondiale en dépend. Dans un contexte d'incertitude, les différentes entreprises gravitant autour de ces compagnies peuvent voir leur développement ou leur survie compromis. Cela engendre de plus des impacts sociaux liés aux pertes d'emplois ainsi anticipées.

Les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières demandent à la Régie de l'énergie de reconnaître l'importance de la grande entreprise pour l'économie du Québec en instaurant une politique tarifaire leur assurant la compétitivité.

C'est d'autant plus important dans le contexte actuel qui donne parfois l'impression de revenir en 1960 à une époque où des compagnies privées étaient responsables d'approvisionner en électricité les régions du Québec et ce, à leurs conditions, sans cadre réglementaire, au seul profit de leurs actionnaires. En 1963, le Québec comptait pas moins de 85 tarifs résidentiels et 80 tarifs industriels différents. La nationalisation aura permis aux résidents de la province de bénéficier d'une énergie abondante et moderne pour mettre en valeur leurs régions respectives et accélérer le développement industriel.

Distribution d'électricité selon le secteur d'activités

Le coût de distribution d'électricité aux entreprises est un facteur non négligeable lorsque vient le temps d'établir une politique tarifaire. L'industrie de la première transformation des métaux consommait, en 1999, plus de 1 000 MW d'énergie par emploi, ce qui peut paraître énorme. Toutefois, cette industrie procurait de l'emploi à 22 787 personnes dans seulement 147 établissements. Chacun de ces établissements peut donc être comparé à une petite ville au niveau de la consommation d'énergie. Cependant, la distribution de l'électricité à chacune des résidences, aux commerces et aux PME d'une ville et la gestion de ces comptes représentent des coûts significatifs par rapport à l'approvisionnement en électricité d'une seule grande usine. À titre comparatif, la consommation moyenne de ces établissements, soit 170 630 MWh par année, représente l'énergie permettant d'approvisionner une ville de 10 000 habitants pendant un an.⁷

Électricité consommée par emploi selon le type d'industrie au Québec (1999)

Secteur	MWh	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois	Énergie consommée (MW / emploi)
Première transformation des métaux	25 082 691	147	22 787	1 100,75
Papier	22 578 987	211	26 383	855,82
Produits du pétrole et du charbon	1 326 534	63	1 559	850,89
Produits chimiques	5 432 733	391	12 537	433,34
Impression et activités connexes	5 101 957	786	15 794	323,03
Produits minéraux non métalliques	1 466 495	375	9 094	161,26
Aliments	5 155 657	761	38 810	132,84
Produits en bois	3 458 093	702	31 253	110,65
Usines de textile	1 412 041	212	12 875	109,67
Produits métalliques	2 111 476	983	27 475	76,85
Meubles et produits connexes	1 241 785	673	20 922	59,35
Matériel de transport	1 607 113	291	32 447	49,53
Usines de produits textiles	266 762	129	5 612	47,53
Produits informatiques et électroniques	664 852	240	15 152	43,88
Machinerie	798 579	696	21 876	36,50
Vêtements	873 546	833	39 129	22,32

Source : Statistique Canada

Le portrait est similaire dans le secteur du papier avec une consommation de 855 MW par emploi, dans 211 établissements pour un total de 26 000 emplois. Quant au secteur des produits du pétrole et du charbon, il présente une consommation d'énergie semblable à

⁷ Calcul basé sur des données fournies par Hydro-Québec, Direction régionale Manicouagan (1 TWh – ou 1 000 000 MWh - permet d'approvisionner 60 000 clients résidentiels moyens pendant un an).

l'industrie du papier, soit 850 MW par emploi, mais avec seulement 1 559 emplois dans 63 établissements.

En comparaison, l'industrie des vêtements consommait seulement 22 MW d'énergie par emploi (39 129 emplois) dans 833 établissements. Toutefois, le fait de transporter et de distribuer de l'énergie dans plus de 800 usines, par rapport à seulement 147 établissements pour l'industrie de la première transformation des métaux, représente des coûts additionnels importants.

En ce sens, les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières demandent à la Régie de l'énergie doit faire en sorte qu'Hydro-Québec conclut des ententes tarifaires avec les consommateurs industriels en tenant compte des coûts beaucoup plus faibles de distribution de l'énergie lorsqu'elle est concentrée sur un nombre restreint de sites à hauts volumes.

Développement durable

La Régie de l'énergie doit « *favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel et collectif.* »⁸

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières, le maintien des avantages liés à l'électricité pour les entreprises est compatible avec cet objectif par leur apport à la prospérité de la province et à la création d'emplois.

Le gouvernement du Québec compte appuyer son plan de développement durable en assurant « *la prospérité du Québec par le développement économique et la création d'emplois de qualité. Ainsi la stratégie économique du gouvernement du Québec est prioritairement axée sur les petites et moyennes entreprises québécoises (PME) et le développement des régions.* »⁹

Dans plusieurs régions, notamment sur la Côte-Nord, la présence de la grande entreprise permet de répondre à cet objectif grâce à des emplois de qualité et au développement de PME de biens et services complémentaires.

⁸ Régie de l'énergie. *Loi sur la Régie de l'énergie*. 2001.

⁹ Gouvernement du Québec. *Plan de développement durable du Québec*. 2004.

Au plan social, le gouvernement du Québec « *privilégie les missions essentielles comme celle de la santé, de l'éducation et de l'aide aux plus démunis.* »¹⁰

Ainsi la présence dans la région d'un tissu industriel fort, soutenu par la disponibilité d'énergie à un tarif compétitif, est essentielle au maintien d'une masse critique de population justifiant un niveau appréciable de services publics dans la région.

¹⁰ Plan de développement durable du Québec, Gouvernement du Québec, 2004.

CONCLUSION

Dès le début du XX^e, l'industrialisation du Québec a été fortement liée à l'hydroélectricité dans les secteurs de la forêt, de la pétrochimie et de la production d'aluminium. Les municipalités de la MRC des Sept-Rivières et de l'ensemble de la Côte-Nord ont vu le jour grâce à leurs ressources naturelles et à la possibilité de produire de l'énergie hydroélectrique. L'accueil de plusieurs entreprises sur la rive-nord du Saint-Laurent fait en sorte que la région dispose d'un tissu économique diversifié, contribuant à créer de la richesse dans l'ensemble de la province.

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières :

- La disponibilité d'énergie à bas tarif et la limite de 175 MW doivent être maintenues pour supporter l'industrie primaire, mais aussi les entreprises oeuvrant dans la 2^e et la 3^e transformation des ressources favorisant la diversification économique de la Côte-Nord et du Québec;
- La Côte-Nord doit bénéficier des avantages liés à l'exploitation hydroélectrique et la disponibilité d'énergie à bas tarif contribuant au pouvoir d'attraction de la région;
- La Régie de l'énergie doit reconnaître l'importance de la grande entreprise pour l'économie du Québec en instaurant une politique tarifaire assurant leur compétitivité;
- La Régie de l'énergie doit faire en sorte qu'Hydro-Québec conclut des ententes tarifaires avec les consommateurs industriels en tenant compte des coûts beaucoup plus faibles de distribution de l'énergie lorsqu'elle est concentrée sur un nombre restreint de sites à hauts volumes;
- Le maintien des avantages liés à l'électricité pour les entreprises est pleinement compatible avec une politique de développement durable par son apport à la prospérité du Québec et à la création d'emplois de qualité;
- La présence en région d'une base industrielle forte, soutenu par la disponibilité d'énergie à un tarif compétitif, est essentielle au maintien d'une masse critique de population justifiant un niveau appréciable de services publics.

Pour les intervenants politiques et économiques de la MRC de Sept-Rivières, ces recommandations basées, en grande partie, sur la stratégie de croissance du Québec, depuis la nationalisation de l'électricité, favoriseront la prospérité économique de la province pour les prochaines décennies. De plus, cette stratégie contribuera aux différentes démarches du milieu visant la diversification économique et l'émergence d'entreprises innovantes.